



MAIRIE

LE HOUGA

Téléphone
05 62 08 90 57

Restauration scolaire

Fiche d'inscription

(à compléter et à remettre à l'enseignante)

Partie administrative

Parent 1 (ou personne responsable 1) :

Adresse postale :

..... Téléphone :

Adresse électronique :@.....

Parent 2 (ou personne responsable 2) :

Adresse postale (si différente de l'adresse n°1) :

..... Téléphone :

Adresse électronique :@.....

Je , soussigné, père/mère/tuteur, de

....., scolarisé(e) dans la classe de

souhaite que mon enfant prenne le repas de midi au restaurant scolaire : *(cochez la ou les cases nécessaire(s))*

Les quatre jours de la semaine

SINON : le lundi

Aucun jour de la semaine

le mardi

le jeudi

le vendredi

Je m'engage à signaler toute modification à la mairie, la semaine qui précède le changement.

Je note bien que tous les repas prévus seront facturés.

Le règlement des repas peut se faire par prélèvement automatique SEPA. Si vous bénéficiez déjà de ce service, le renouvellement est automatique. Si ce n'est pas le cas, merci de vous rapprocher de la mairie.

Pour un repas occasionnel, merci d'inscrire votre enfant au préalable à la mairie.

A.....

le / / 202...

Signature(s),



MAIRIE
LE HOUGA

**Nouvelle année....
Nouveauté au service de restauration**

Madame, Monsieur,

A compter du lundi 5 janvier 2026, les repas servis aux enfants du groupe scolaire Jean Jaurès seront confectionnés puis livrés en liaison chaude par la cuisine centrale des PEP 32 située dans la zone médico-sociale.

Ce changement n'entraînera pas de modification du tarif en cours. Il reste de 2,80 € par repas.

Par contre, concernant la gestion des absences, le repas non consommé du premier jour d'absence sera facturé car il aura été préparé. Nous vous invitons à être rigoureux sur la déclaration d'absence de votre enfant et/ou sur la durée de son absence afin d'éviter la confection et la facturation de repas non consommés.

Nous vous remercions de **compléter la fiche au verso** pour chacun de vos enfants scolarisés au groupe scolaire Jean Jaurès même si vous ne prévoyez aucun changement pour leur demi-pension.

Comptant sur votre compréhension,

très cordialement,

L'adjoint délégué à la vie scolaire,
JM Mathieu